

6 ADMINISTRATION – LE SECRÉTARIAT



Le Secrétariat de l'AIFM a son siège à Kingston, en Jamaïque. Il est dirigé par un Secrétaire général, Michael W. Lodge, qui en est le directeur administratif. Il est composé de quarante-quatre postes permanents et deux postes temporaires. Les principales fonctions du Secrétariat consistent notamment à fournir un appui au Secrétaire général, élaborer des rapports et autres documents facilitant les délibérations et la prise de décisions par les autres organes principaux, produire des publications, des bulletins d'information et des analyses, et diffuser des informations relatives aux activités et aux décisions de l'AIFM, organiser les réunions des groupes d'experts, les séminaires et les ateliers et leur fournir un appui, mettre en œuvre les programmes de travail et les politiques établis par les autres organes principaux, assurer la mise en conformité par rapport aux plans de travail pour l'exploration et l'exploitation, et accomplir les fonctions de l'Entreprise jusqu'à ce qu'elle fonctionne de façon indépendante.



Bureau exécutif du Secrétaire général

Michael W. Lodge

Secrétaire général

Marie Bourrel-McKinnon

Responsable des politiques et
Assistante spéciale du Secrétaire général

Katie Elles

Responsable de la communication

Christine Griffiths

Responsable administrative

Shanique Gregory

Assistante principale de la
responsable de la communication

Keisha Dunn

Assistante administrative

Ryan Barbar

Assistant pour le personnel (temporaire)

Bureau des affaires juridiques

Alfonso Ascencio-Herrera

Conseiller juridique & Adjoint
du Secrétaire général

Chapi Mwangi

Chef, Division de la gestion
des contrats

Yongsheng Cai

Responsable juridique

Charlotte Salpin

Responsable juridique

Gwénaëlle Le Gurun

Juriste

Michelle Bond

Bibliothécaire

Talatu Akindolire

Juriste associé

Annekah Mason

Coordonnateur de la formation

Kayon Wray

Responsable de la gestion des
documents et des conférences

Patrena Salmon

Assistante administrative

Bureau de la gestion de l'environnement et des ressources minérales

Jihyun Lee

Directrice

Pratima Jauhari

Responsable scientifique
principale (géologue marine)

Wanfei Qiu

Gestionnaire de programme
(environnement marin)

Luciana De Melo Santos Genio

Analyste de l'environnement

Sheldon Carter

Responsable de la
banque de données

Kioshi Mishiro

Responsable SIG

Ansel Cadien

Assistant principal pour la
gestion de l'information

Camelia Campbell

Assistante administrative

Tamique Lewis

Assistant projets, support de
données (financé par le programme)

Ghislain Maertens

Directeur

Anna Elaise

Responsable des technologies de la
communication et de l'information

Zorana Maltar

Responsable des ressources
humaines

Trudi-Ann Herdsman

Assistante pour les voyages
et le personnel (temporaire)

Joseph Khoreich

Responsable budget et contrôle

Aristakes Zurabian

Chef des finances

Marcelle Lefebvre

Chef adjoint du personnel

Esam Alnour

Responsable adjoint des
technologies de l'information
et de la communication

Enoch Allen

Chef de la sécurité

Errol Evans

Chauffeur

Errol Evans

Chauffeur

Errol Evans

Chauffeur

Errol Evans

Chauffeur



Michael W. Lodge et ses invités lors de la journée portes ouvertes organisée par l'AIFM à l'occasion de la Journée mondiale des océans.

Michael W. Lodge, du Royaume-Uni, a été élu au poste de Secrétaire général de l'AIFM en 2016. Il a entamé son mandat de quatre ans le 1^{er} janvier 2017. Avant son élection, il était l'adjoint du Secrétaire général.

M. Lodge a obtenu une licence en droit de l'Université d'East Anglia, et une maîtrise en politique marine de la London School of Economics and Political Science. Il est avocat du Gray's Inn, à Londres. Entre autres expériences professionnelles, il a été conseiller juridique auprès de l'AIFM (1996-2003), conseiller auprès de la Table ronde sur le développement durable de l'OCDE (2004-2007) et conseiller juridique auprès de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (1991-1995). Il a également été

Suivez Michael W. Lodge
sur Twitter @mw lodge et ISA @ISBAHQ

professeur invité au Somerville College, Oxford (2012-2013), chercheur associé à Chatham House, Londres (2007) et membre du Global Agenda Council on Oceans, du Forum économique mondial (2011-2016).

M. Lodge a donné de nombreuses conférences sur le droit international de la mer. Il a publié plus de vingt-cinq livres et articles sur le droit de la mer, la politique en matière d'océans et questions connexes.

Le Secrétaire général est aussi observateur permanent pour l'AIFM, qui dispose d'une mission d'observation permanente auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Bibliothèque Satya N. Nandan

La Bibliothèque Satya N. Nandan, qui porte le nom du premier Secrétaire général de l'AIFM, est la principale source d'information du Secrétariat, des États membres, des missions permanentes et des scientifiques à la recherche de renseignements spécialisés sur le droit de la mer, les affaires maritimes, l'exploitation minière des grands fonds marins et les ressources des fonds marins.

La Bibliothèque Satya N. Nandan propose différents services, notamment la mise à disposition d'informations, de documents et de sources de référence et de recherche, ainsi que la distribution de documents et de publications officiels de l'AIFM. La Bibliothèque est un membre actif de l'International Association of Aquatic and Marine Science Libraries and Information Centers, IAMSILIC (Association internationale des bibliothèques et centres d'information en sciences aquatiques et marines) et de la Library and Information Association of Jamaica (Association des bibliothèques et de l'information de Jamaïque). Aux côtés du Tribunal international du droit de la mer, la Bibliothèque est partenaire du Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques, une initiative regroupant les bibliothèques de l'ensemble du système des



Nations Unies, qui permet aux organismes participants de réaliser des économies considérables. L'AIFM œuvre à mettre au point les capacités de recherche spécialisées de sa collection actuelle grâce à son programme d'acquisitions de collection, afin de l'adapter aux changements dans la prestation de service et dans le format des informations et des données, dans le but de proposer un service de référence complet. La Bibliothèque dispose d'un catalogue électronique disponible à l'adresse [ISA Library Portal](#).

présente également une chronologie de la création et du développement de l'AIFM (1994-2019).

La première phase de l'installation de la Galerie s'est achevée en 2020, suite à l'acquisition de plusieurs expositions, notamment sous forme de donations. Les collections, qui comportent entre autres des modèles de navires, des échantillons de technologies d'exploitation minière des grands fonds marins, de l'équipement scientifique, des cartes, des images, des vidéos, des expériences de réalité virtuelle et des échantillons géologiques, présentent la chronologie des avancées technologiques au cours des dernières décennies et de notre compréhension des gisements miniers et des écosystèmes dans les grands fonds marins, ainsi que de leur fonctionnement.

La Galerie de l'AIFM, qui a bénéficié du soutien financier de la Chine et du Ghana, expose des objets offerts par l'Agence fédérale des ressources minérales de Russie, BGR, la Chine, COMRA, DORD, EMEPC, GSR, Ifremer, l'Inde, Nautilus Minerals, OMI, TOML et UKSRL.



La Galerie, située au siège de l'AIFM à Kingston, met en valeur l'histoire des expéditions d'exploration des fonds marins, comme celle du HMS Challenger en 1873, ainsi que des événements marquants comme les Conférences sur le droit de la mer (1956-1994). Elle

In memoriam Satya N. Nandan (1936-2020)

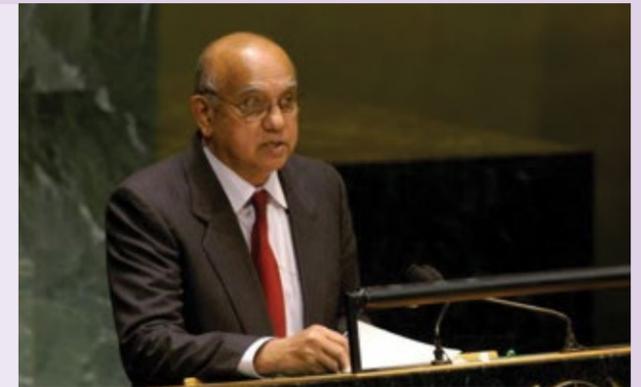
C'est avec une profonde tristesse que le monde du droit de la mer a appris, en février 2020, le décès de S.E. Satya N. Nandan, des Fidji, qui, fait sans précédent, a accompli trois mandats de Secrétaire général de l'AIFM, de 1996 à 2008. Pendant les douze années qu'il a passées à la tête de l'organisation, il a gagné la confiance de la communauté internationale vis-à-vis de l'AIFM et du système mis en place pour la gouvernance des ressources des grands fonds marins.

Si l'AIFM est aujourd'hui une organisation internationale majeure, qui exerce efficacement son mandat de réglementation des activités dans les grands fonds marins et de promotion de la recherche scientifique marine dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, c'est grâce aux efforts de Satya Nandan.

La relation entre l'ambassadeur Nandan et la CNUDM a débuté en 1970. A cette époque, il a dirigé la délégation des Fidji auprès du Comité des fonds marins, le Comité préparatoire pour la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS III) de 1970 à 1973, et la délégation des Fidji auprès de l'UNCLOS III de 1973 à 1982. Il a négocié le régime relatif aux États archipels et au droit de passage par les détroits utilisés pour la navigation internationale. Pendant tout ce processus, il a notamment défendu farouchement les intérêts des Fidji et des États insulaires du Pacifique.

Lorsque les Fidji sont devenus le premier État à ratifier la CNUDM en 1982, l'ambassadeur Nandan a tout mis en œuvre pour que la CNUDM entre en vigueur grâce à une participation universelle. En 1983, l'ambassadeur Nandan a été nommé Sous-Secrétaire général et Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer par le Secrétaire général des Nations Unies Perez de Cuellar. En tant que Représentant spécial du Secrétaire général, il a piloté une campagne en faveur de la reconnaissance universelle de la CNUDM et de son application homogène et cohérente dans la pratique des États. En sa qualité de Sous-Secrétaire général et chef de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, il a dirigé les travaux du Comité préparatoire en vue de la création de l'AIFM et du Tribunal international du droit de la mer de 1983 à 1992.

En 1990, au nom du Secrétaire général, il a lancé une discussion dans le but de régler les questions non résolues relatives à la Partie XI de la CNUDM. Plus tard, en 1993, en tant que délégué des Fidji, il a présidé le groupe informel (le groupe du "Boat Paper") qui a négocié et rédigé l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention sur le droit de la mer, adopté par l'Assemblée générale le 28 juillet 1994. Cet Accord a permis de régler les questions non



résolues et a ouvert la voie à la participation universelle à la CNUDM.

L'ambassadeur Nandan a aussi été élu président de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs ayant abouti à l'Accord novateur de 1995 qui a donné lieu à la création de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

Au moment de l'entrée en vigueur de la CNUDM en 1994, il a été élu en sa qualité de représentant des Fidji au poste de premier président de la Réunion des États parties à la Convention (1994-1996). C'est lui qui a organisé la première élection des juges au Tribunal international du droit de la mer (1996).

Outre son travail en faveur du droit de la mer, l'Ambassadeur Nandan a été ministre des Affaires étrangères des Fidji (1981-1983) et a représenté son pays à l'ONU de 1970 à 1976 et de 1993 à 1996. Il a été le représentant des Fidji au Comité spécial de la décolonisation et à la Commission du désarmement du Département des affaires politiques et du Bureau des affaires juridiques. Il a aussi été l'ambassadeur des Fidji auprès de la Communauté économique européenne (CEE), de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas (1976-1981). En tant qu'ambassadeur des Fidji auprès de la CEE, il a participé aux négociations des Conventions de Lomé I, II and III conclues entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les ACP) et la CEE concernant le commerce, l'investissement et le développement dans les pays ACP.

L'ambassadeur Nandan a été fait Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique en 1978. En 1996, le président de l'Allemagne lui a décerné la Grand-Croix de l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne pour son "travail au service du droit de la mer et des relations internationales". En 2001, il a reçu la plus haute distinction des Fidji, le titre de Compagnon de l'Ordre des Fidji.

Avec son décès, l'AIFM et l'ensemble de la communauté internationale ont perdu un fantastique dirigeant. Jamais nous n'oublierons le rôle qu'il a joué dans l'élaboration de la CNUDM et dans la création de l'AIFM. Son charisme, sa sagesse et sa force tranquille en vue de trouver des solutions par le dialogue manqueront beaucoup à tous ses collègues et à ses amis.